



## Demande de renseignements

Par **Fafabou**, le **18/01/2019** à **08:42**

Bonjour

J'ai eu un accident de voiture en octobre 2016. Accident de trajet. J'ai reçu fin octobre 2018 une proposition d'indemnisation. J'ai contesté cette proposition. En août 2018 J'ai fait de nouveaux examens médicaux, que j'ai joint à ma contestation. Le 17 janvier 2019 je reçois un courrier de l'assurance qui m'informe que le médecin expert maintient ses conclusions et que la proposition d'indemnisation reste la même. Que dois-je faire ? J'ai des douleurs à l'épaule et à la tête qui ne sont pas prises en compte. Merci

Cordialement

Par **youris**, le **18/01/2019** à **11:02**

bonjour,

si vous contestez les conclusions de l'expert, vous devez faire une contre expertise à vos frais.

je vous conseille de consulter un avocat spécialisé en droit de la santé.

vous pouvez consulter ce lien:

<https://association-aide-victimes-france.fr/accueil-association-daide-a-lindemnisation-victimes/contre-expertise-medicale/comment-contester-une-expertise-medicale>

salutations

Par **Maitre SEBAN**, le **18/01/2019** à **17:17**

Bonjour,

Si vous n'acceptez pas la proposition de l'assurance et qu'elle maintient cette proposition, vous n'aurez d'autres choix que de saisir le tribunal.

Toutefois, si vous vous faites assister d'un avocat, l'assurance reverra peut être sa

proposition à la hausse sinon il vous assistera dans la procédure d'indemnisation.

Cdt,

Me SEBAN, Avocat à la Cour

[www.maitreseban.fr](http://www.maitreseban.fr)

[avocat droit routier](#)